

Saison 2022-2023

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 Mai 2023



Président : COL DESJARDINS

Directeur : LTT THOREZ

Société de Chasse BA 105

22^{ème} Edition

Procès-verbal de la 22^{ème} assemblée générale de la Société de Chasse Militaire de la Base Aérienne 105 d'Évreux saison 2022-2023

La Colonelle LE FLOCH commandant la Base Aérienne 105, en ouverture, a souligné la remarquable gestion cynégétique réalisée par SCMBA105 de la BA105 sur l'ex-base aérienne de Crucey-Villages limitant ainsi la prolifération du sanglier dans le secteur.

Le Colonel DESJARDINS David, président de la société de chasse militaire a ouvert l'assemblée générale (AG) en relayant les messages généraux des fédérations nationale et départementale sur les enjeux autour des activités relatives à la chasse notamment en termes de communication et de sécurité.

La parole a ensuite été donnée au Lieutenant THOREZ Yann à 09h10, directeur, afin de présenter l'ordre du jour et d'animer l'AG.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1. Composition du bureau | 6. Départs / Adhésions saison 2023-2024 |
| 2. Fonctionnement | 7. L'avenir |
| 3. Bilan Financier | 8. Calendrier 2023-2024 |
| 4. Prélèvements 2022-2023 | 9. Questions |
| 5. Plan de chasse 2023-2024 | |

Nombre de Sociétaires : 47	Sociétaires présents : 32	Sociétaires excusés : 2	Sociétaires absents : 13
-----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

1 Composition du bureau

Le bureau reste inchangé, toutefois le CLC LHOMMET Olivier a fait savoir qu'il souhaité être coordonnateur adjoint.

Le poste est pour l'heure tenu par l'ADC(er) DEFLUBÉ.

Le bureau :

Président d'Honneur :

Le commandant la BA105

Président :

COL DESJARDINS David

Directeur :

LTT THOREZ Yann

Trésorier :

SGC AUCHART Angélique

Trésorier adjoint :

ADJ DOUCET Sébastien

Secrétaire :

PM (er) GATINEAU Frédéric

Secrétaire adjoint :

ADJ HERON Jean-Charles

Coordonnateur des Travaux :

AV1 VINAULT Tom

Coordonnateur Adjoint

ADC (er) DEFLUBE Vincent

1.1 Coordonnées de la Société

L'adresse électronique pour tous les échanges avec le bureau est : sc105@hotmail.com

Société de Chasse Militaire de la Base Aérienne 105
Route de Paris
27037 EVREUX CEDEX

Site Web : <https://www.scm-ba105.fr/pages/ba105-1.html>

2 Fonctionnement

Un site internet a été créé. Le calendrier de la saison en cours y est posté et les inscriptions aux journées de chasse y sont réalisées. La formule initialement choisit ne permettait pas de réaliser plus de 100 occurrences par mois. Il a été décidé d'opter pour une version complète, et d'indiquer le point de rassemblement pour chaque journée de chasse.

Des problématiques ont été rencontrées cette année :

- Présence de la PO ;
- Pression de la FDC28 sur le parcellaire de Crucey ;
- A Vernon, les travaux n'ont pas facilité la chasse cette saison ;
- L'augmentation du coût des matières première dû à l'inflation a engendré un accroissement significatif des du budget alloués aux repas ;
- Contraintes liées à la sûreté des emprises militaires de la sécurité pour l'accès à nos sites ;
- Manque prégnant de fureteurs et de traqueurs.

Décisions prises pour la Saison 2023-2024

- Pour la C123, l'ADC(er) DOUCET, le CLC LHOMMET et le CAL VINAULT auront la charge d'organiser la battue.
- Reconduction de l'aide aux fureteurs
- Pour les invitations, priorité est donnée aux sociétaires puis en fonction des disponibilités les fureteurs peuvent bénéficier d'une invitation pour la journée.
- Le pack administratif est transmis au minimum 10 jours avant la chasse (Vernon et la BA105)

3 Bilan financier

- 47 Sociétaires
 - 1 Adhésion gratuite au profit de M. BIGNON pour la réalisation des jachères
 - 2 Militaires en OPEX
 - 41 adhésions à 250€
 - 2 adhésions retard à 275 €

Total = 10800 €

- Invitations
 - 47 invitations dont 12 offert
 - 35 invitations payantes à 40€ = 1400€
 - 39 invitations pour Crucey aux sangliers = gratuites
 - 2 invitations pour les Membre du CA de la FDC27 = gratuites

Solde au 13/05/2025

Compte Chèque = 3 050,09€

Livret A = 13 252,27 €

Caisse = 35,61 €

Total = 16 337,97€

Le règlement par virement est à privilégier, réalisé ainsi avec le libellé :

« **Nom-Prénom de l'émetteur – Nature du virement** ».

Le règlement par chèque est toujours possible à l'ordre :

« **Association société de chasse militaire BA105** »

Pour la saison 2023-2024 sur le plan financier :

- Maintien de l'indemnisation fureteur,
- Mis en place d'une prévision de budget N+1 au bilan,
- Recette des invitations de l'année N pour le budget N+1
- Recensement essentiel des adhésions N+1 avant l'AG pour prévision du budget,
- Arrêt de la saison financière au bilan = début des cotisations N+1 et règlement des invitations N,
- Investissement territoire (*mirador achat et remise en état, entretiens avec indemnisation essence outils*),
- 1 Journée de travaux **obligatoire**. Casse-croute offert, âge limite 70 ans, les non-participations seront sanctionnées par une amende de 50€.

Déjeuners de chasse sur la BA 105 / Côte 123

Le prix du repas sur la BA105 est passé de 17€ à 19,5€

Le prix du repas Côte 123 est passé de 20€ boissons comprise à 20 € boissons non comprises

Ainsi :

232 déjeuners ont été réglés cette année répartis de la façon suivante :

- 164 pour la BA105 à 19,5€ + 1 pause-café
- 68 pour la côte 123 à 20€
- 29 repas pour le repas de fin de saisons

Pour la saison prochaine 2023-2024, il a été évoqué par le bureau de suspendre le déjeuner au restaurant lors des journées sur la Côte 123.

Cette mesure avait une double portée, limiter les frais de bouche et permettre une journée de chasse sans la coupure méridienne.

Cette mesure a généré un débat par une partie de l'assemblée. Le manque de convivialité a été évoqué.

Au bilan, les repas seront maintenus lors des chasses à la C123 qui ne se dérouleront que le matin.

4 Prélèvements

▪ BA105

- ❖ Lapin = 280
- ❖ Perdrix = 34

- ❖ Lièvre = 14
- ❖ Renard = 01

Synthèse :

La décroissance de la population de lapins est une évidence, mais nous avons atteint un seuil de stabilisation et nous observons un recul de la myxomatose et autre maladie virale du lapin.

Cette décroissance est générée par la transformation de l'espace vitale du lapin (travaux importants sur la base) et la présence de chats en grand nombre. Le retour des nécrophages (corbeaux, pie) peut expliquer ce recul.

Les marguerites restent un des réservoirs.

Les perdrix sont en nombre. Nous constatons que les couple sont actifs.

Une attention particulière est demandée pour la gestion de la ressource. Tant pour le lièvre que pour le lapin ; les populations restent limitées.

▪ Côte 123

- ❖ Chevreuil = 4
- ❖ Sanglier = 1

- ❖ Bécasse = 1
- ❖ Lièvre = 1

Synthèse :

Très peu de sangliers sédentaires malgré le grand nombre d'observations réalisées. Le chevreuil reste le gibier dominant dans le secteur de la C123. Une belle population y est observée dans tout le massif. La réussite n'a pas été au rendez-vous cette année. La bécasse et le lièvre restent des prélèvements marginaux

▪ Vernon

- ❖ Chevreuil = 3
- ❖ Sanglier = 4

Synthèse :

Les travaux importants sur le site ont perturbé tant l'organisation des traques que les animaux. Le chevreuil est en net recul sur le parcellaire ainsi que la population du sanglier. Pour la saison à venir une attention sera portée sur la gestion du chevreuil, le tir des chevrillards sera privilégié.

▪ Crucey-Villages

- ❖ Lapin = 134
- ❖ Lièvre = 4
- ❖ Renard = 8
- ❖ Sanglier = 16

Synthèse :

Pour cette deuxième saison, les prélèvements ont été au rendez-vous. Le lapin est en net recul, attention à la ressource.

Des lièvres ont été observés en nombre suffisant pour maintenir les prélèvements.

Un effort sur le prélèvement du Renard doit être consenti afin de limiter la prédation sur les perdrix et les lièvres. Enfin le parcellaire d'EDF nous a été ouvert, la majorité des prélèvements de sangliers ont eu lieu dans ce secteur. Toutefois la vigilance est de mise pour le secteur de ONERA qui reste une zone refuge pour les suidés.

Synthèse globale sur les prélèvements de la SCMBA105 :

- ❖ Lapin = 414
- ❖ Perdrix = 34
- ❖ Lièvre = 19
- ❖ Perdrix = 34
- ❖ Bécasse = 1
- ❖ Renard = 09
- ❖ Sanglier = 21
- ❖ Chevreuil = 07

Réparti sur 04 territoires de chasse tous différents les uns des autres la société de chasse militaire de la BA105 réalise une très belle saison. Le lapin reste majoritaire dans nos prélèvements. Une attention sera portée sur les prélèvements de chevrillard afin de voir s'accroître le cheptel de chevreuil.

Sur Crucey, la pression doit être mise sur le renard. S'agissant du sanglier il est à surveiller afin de ne pas rompre le fragile équilibre trouver en fin de saison.

5 Plan de chasse saison 2023-2024

Demandé et Accepté :

BA105 : 15 Lièvres

Côte 123 : 09 Chevreuils / 04 Lièvres / 03 Coqs faisans

Vernon : 06 Chevreuils

Crucey-Villages : 05 Lièvres / 6 Chevreuils / (reste 18 bracelets de sanglier)

6 Départs / Adhésion saison 2023-2024

Départs annoncés

- LCL MOUROUGOU Iradjardjasojane
- ADC (er) THOREZ Francis
- ADC (er) DAVO Fernand
- ADC (er) DANGLES
- ADC (er) DECELLE Yves
- ADJ (er) GARREAUD Marc
- M. POURTHEAULT Alexis
- M.PINEL Jean-Pierre
- M.PERNOD Dominique

Adhésion

- CNE LOISONS (ET 01.62 Vercors)

Adhésion effective dès réussite au permis de chasse

- LTN PELHATRE Alexandre (BORH GSBdD)
- GAV L'HER (BGA)

Il a été décidé par l'assemblée de permettre aux réservistes citoyens de la BA 105 de rejoindre la SCM BA 105 pour la saison 2023-2024. Il faudra se rapprocher de la BA 105 pour leur faire cette proposition et ainsi déterminer le nombre chasseurs intéressés (estimé à moins de 5)

Rappel : L'effectif de la société est lié à notre contrat d'assurance.

7 L'avenir

A été proposé aux votes les items suivants

1. Validation du budget 2023-2024

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget présenté a été adopté

2. Mise en place du tableau de sanction

Contre : 03

Abstention : 00

Le tableau présenté, a été corrigé durant l'assemblée générale puis adopté

3. Intégration des Réservistes Citoyens du Commandant de la BA105

Contre : 00

Abstention : 01

L'intégration des réservistes citoyens est adopté. Il a été souligné qu'une mise à jour de nos statuts est à initier

- La constitution d'une équipe de traqueurs pour la côte123 et au besoin pour Crucey-Villages sera réalisée.
- La reconduction de l'aide pour les fureteurs
- Le maintien de la restauration au sein du mess en fonction des directives du SCA

8 Calendrier

8.1 Chasse

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Petit Gibier							
BA105 Lièvre/Perdrix		23-sept	07-oct				
BA 105 Furetage		30-sept		04-nov			
Crucey Lièvre / Furetage			28-oct				24-fev
Grand Gibier							
Vernon			15-oct	19-nov		28-janv	
C123			21-oct	25-nov	16-dec	20-janv	
Crucey	A définir				09-dec	06-janv	10-fev

La date du 16 décembre 2023 a été ajoutée durant l'AG à la demande de certains sociétaires trouvant le volume du nombre de journées de chasse insuffisant sur la Côte 123.

Les potentielles dates de chasse pour le mois d'Août à Crucey restent à définir.

8.2 Travaux

Les travaux d'entretien seront **effectués entre fin août et début septembre** pour les sites de Crucey-Villages et la Côte 123.

L'équipe de coordination reviendra vers l'ensemble des sociétaires dès le mois d'août.

Pour rappel : La journée de travaux est **obligatoire**

9 Réponses aux questions diverses

Question 1 du Maj® DESRUES :

Quelques armes de la société ont été vendues l'année dernière. Qui sont les heureux élus ?

Réponse du bureau : L'évolution législatives étant, les armes que possédaient l'association ont été vendu lors de l'AG 2021-2022 le 12 mars 2022.

Ainsi

22Lr a été acheté par le LCL (er) BLASSEL
La 222 Rem a été acheté par l'ADC (er) MOREAU
Cal 12 a été acheté par l'AVT VINAULT

Question 2 du Maj® DESRUES

Pour les journées à la Côte 123 non effectuées ou annulées, que fait-on de ces bracelets non utilisés ? Peut-être que ces journées auraient pu être organisées par des anciens ?

Réponse du bureau : Pour le département de l'Eure, les bracelets de chevreuils non utilisés sont perdus d'une année sur l'autre.

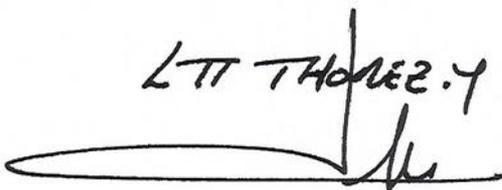
Pour ce qui est de l'organisation des journées de chasse, au minimum deux membres du bureau doivent être présent à chaque journée. La responsabilité d'organisateur de chasse ne peut être délégué, elle est dévolue au Président ou au Directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, l'ensemble du débat clos, plus personne n'ayant demandé la parole, le directeur a déclaré la séance close.

La réunion a pris fin à 11h15.

Le déjeuner de fin de saison de chasse a été servi au Mess unique de la BA105.

Le Directeur
Lieutenant Yann THOREZ

Handwritten signature of Yann Thorez, with the text 'LTT THOREZ.Y' written above it.

Le Président
Colonel David Desjardins

Handwritten signature of David Desjardins.